



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 30 mars 2021

Accompagner les femmes victimes de violences conjugales

Tout au long de l'année, mais particulièrement durant le confinement, l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales constitue une priorité du Gouvernement.

Aujourd'hui, Jean-François Colombet, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement, accompagné de Taslima Soulaïmana, Directrice régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité et de Jérôme Millet, sous-préfet, s'est rendu au siège de l'association Tifaki Hazi.

Créée en 1998, Tifaki Hazi est une structure d'insertion par l'activité économique conventionnée par l'État. Depuis 2019, en partenariat avec l'Association pour la Condition Féminine et l'Aide aux Victimes (ACFAV), Tifaki Hazi aide à l'insertion et à l'accès à l'emploi des femmes victimes de violences intrafamiliales et isolées. Ainsi, au cours de l'année écoulée, quinze femmes ont retrouvé le chemin de l'emploi durable.

Les témoignages bouleversants de ces femmes sur leur quotidien montrent l'importance de l'émancipation par l'insertion économique, pour rompre avec l'isolement, sortir de la précarité et acquérir une indépendance financière. C'est pourquoi, la Direction régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité a accompagné le programme de « soutien à l'insertion professionnelle des femmes isolées et femmes victimes de violences » et renouvellera son soutien pour l'année 2021.

Le Préfet de Mayotte rappelle que les dispositifs nationaux de lutte contre les violences conjugales à la disposition des victimes sont les suivants :

- Le 17 ou le 112 en cas d'urgence
- Le 3919, numéro d'écoute nationale
- Le 114, numéro d'alerte par SMS contre les violences conjugales
- La plateforme de signalement en ligne : arretonslesviolences.gouv.fr, accessible 24 h/24 et 7jours/7 et qui ne laisse aucune trace dans l'historique de navigation.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

À Mayotte, les associations assurent des permanences téléphoniques, ainsi, l'ACFAV dispose d'un numéro vert gratuit accessible 24/24 (le 5555) en appel et sms. Les intervenants sociaux en police et gendarmerie assurent par ailleurs des permanences pour orienter les victimes vers les partenaires locaux.

À Mayotte, comme partout sur le territoire national, il importe de ne plus laisser une victime seule et sans réponse #NeRienLaisserPasser.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976